



Cdi modulable mention étudiant kiabi

Par **demoniakangel**, le **10/02/2011** à **09:06**

bonjour ,
je travaille à KIABI depuis 3ans et depuis 1an j'ai signé leur nouveau contrat à savoir un CDI à heures modulables mention étudiant.

Avant de le signer , mon patron m'a bien dit que cela ne changerait rien à mon statut d'étudiant à savoir qu'il prendrai en compte mes disponibilités par rapport à mes cours. Cependant depuis quelques temps , il me reproche de ne plus être assez disponible , d'avoir cours le samedi matin alors que d'après eux je dois être disponible OBLIGATOIREMENT tout le samedi.

De plus il me donne mes horaires 10 jours à l'avance mais quand il m'appelle la veille ou le jour même pour aller travailler et que je refuse , il se permet de m'envoyer des réflexions au visage...

En plus j'aimerais aussi savoir si c'est légal d'être payé 13h par semaine et d'en travailler parfois 25h et que les heures supp me soient non pas payées mais données en RTT...

Je ne sais vraiment pas quoi faire vu que je ne m'y connais pas vraiment...ils me font signer un CDI mention étudiant et me disent aujourd'hui que je n'ai pas le statut d'étudiant mais de salarié...

pouvez-vous m'aidez au plus vite parce que mon patron veut me convoquer pour mettre les points sur les i ...

merci

Par **P.M.**, le **10/02/2011** à **11:42**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel car en effet plusieurs pratiques sont anormales comme le fait de modifier vos horaires sans délai de prévenance et de ne pas vous payer les heures complémentaires dont la durée est d'ailleurs limitée...

Par **babou**, le **10/02/2011** à **14:49**

Je suis dans le même cas que toi **demoniakangel**. C'est de plus en plus dur d'aller travailler. J'aimerais aussi savoir quoi faire, qui contacter.

Mon contrat ne les intéresse clairement plus, je ne suis pas assez disponible selon eux (alors que je suis disponible 3 jours entiers par semaine!).

Ils nous mettent beaucoup de pression, il nous poussent à la démission en nous disant que nous ne respectons pas les règles du contrat en n'étant pas assez dispo.

Je ne veux pas leur donner gain de cause en démission ce serait trop facile.